

Jambes, le

Madame Christie MORREALE

LA VICE-PRÉSIDENTE  
MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION,  
DE LA SANTÉ, DE L'ACTION SOCIALE,  
DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES DROITS DES FEMMES

A destination des Epiceries sociales ;  
A destination des Restaurants sociaux ;  
A destination des CPAS wallons ;  
A destination de leurs Fédérations.

**Concerne : Appel à projets COVID 19 – Aide Alimentaire**

Mesdames, Messieurs,

La crise sanitaire est lourde de conséquences ; les besoins en matière d'aide alimentaire augmentent. La perte de revenus inhérente au contexte de crise explique le recours indispensable à cette aide pour de plus en plus de personnes.

Les objectifs poursuivis par cet appel à projets consistent à soutenir et à renforcer l'offre active d'aide alimentaire pour répondre aux besoins urgents lié au contexte de crise sanitaire et sociale, ainsi que, secondairement, à soutenir la réouverture d'une offre de services en matière d'aide alimentaire.

Une enveloppe fermée d'1.000.000 d'euros a été dégagée par le Gouvernement wallon, sur ma proposition, en faveur de l'aide alimentaire.

Cet appel s'adresse aux organisations poursuivant un but social désintéressé qui sont confrontées à une situation de crise aiguë causée par le virus COVID 19 et, plus précisément, aux épiceries sociales, aux restaurants sociaux et aux CPAS établis en Wallonie.

Les moyens libérés devront être utilisés pour rencontrer directement les besoins des bénéficiaires (récolte et stockage de denrées, achat de denrées et de produits de première nécessité, préparation de repas/colis, bons alimentaires, chèques, livraison, etc.). Les frais de personnel sont exclus.

Dans le contexte d'urgence imposée par la crise sanitaire et, dans un souci de simplification administrative et de faisabilité pour les opérateurs, une candidature simplifiée est proposée. Elle reprend uniquement les coordonnées et informations utiles de l'organisation candidate, le type de service actuel offert, le nombre de bénéficiaires touchés avant la crise et pendant la crise, ainsi que le nombre estimé en cas de réouverture du service et le recours éventuel aux producteurs locaux.

Un seul dossier sera soumis par service.

L'enveloppe sera répartie en fonction du nombre de candidatures réceptionnées par voie électronique (l'enveloppe étant fermée), des besoins exprimés en termes de nombre de bénéficiaires et de la zone géographique desservie ; les zones où l'offre est déficitaire seront avantagées (ces zones seront identifiées sur la base de la cartographie élaborée par la FDSS), de même que le recours aux producteurs

locaux. Cette méthode non forfaitaire permet une répartition liée aux besoins réels, tout en permettant de rester dans l'enveloppe.

Si vous êtes intéressés, veuillez remplir le formulaire annexé et le renvoyer **au plus tard le 4 mai 2020 à minuit**, UNIQUEMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE à l'adresse suivante : [ers.dgo5@spw.wallonie.be](mailto:ers.dgo5@spw.wallonie.be).

Un accusé de réception vous sera envoyé et la suite utile vous sera communiquée dans les meilleurs délais.

D'ores et déjà, soyez remerciés pour votre attention et pour votre engagement en faveur des personnes vulnérables.



**Christie MORREALE**